

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 Mars 2019

Etaient présents : Mesdames Dreveau – Minard – Sterlin – Ténart - Pihen  
Messieurs Séret – Louvet - Charnotet – Guidet – Mayeur – Renault - Escande

Secrétaire de séance : Mme Ténart

Compte-rendu des délibérations prises le 21/02/2019 adopté à l'unanimité

## **ORDRE DU JOUR :**

- **FONCIER**
  - Arrêt du projet PLUI
  - Enquête Publique BETALOG (Stokomani)
  
- **FINANCES**
  - Point investissements 2019
  - Fonds de concours 2019
  
- **MAM**
  - Projet de convention
  
- **POINTS DIVERS**

## ***FONCIER :***

- **Arrêt du projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat**

Après avoir rappelé les différents thèmes et objets du PLUIH, le Conseil Municipal ouvre le débat sur la présentation de l'organisation foncière future de la commune ainsi que sur le règlement associé tels qui ont été présentés et arrêtés lors de la séance publique du 07/02/2019. Il est également rappelé l'objectif de croissance qui nous est fixé à savoir la construction de 10 logements par an sur la période 2020-2026.

Les zones définies lors du précédent Plan d'Occupation des Sols n'ont pas évolué et sont reprises à l'identique dans ce PLUIH pour ce qui concerne la partie Village à savoir 2 zones 1AU, le Jardin Prévost et Les Roulettes, 1 zone AUE concernant l'étalement de la zone artisanale de la Petite Normandie et 1 zone 2AU dont il est fait mention qu'elle devrait être rattachée au village par le passage déjà existant plutôt que par l'ER prévu en fonds de parcelle.

En dernier lieu il a été ajouté sur le secteur d'Aiguisy une nouvelle zone AUE correspondant à l'étalement de la ZA du Bois de Plaisance suite à la demande de la Chambre d'Agriculture qui insiste à ce que les surfaces acquises par l'ARC soient consommées prioritairement.

Le Conseil Municipal fait justement remarquer que cette décision est arrivée en fin de période de concertation et n'a pas permis une réflexion et approbation réfléchies en dehors de la réunion de présentation de l'ARC qui s'est déroulée en Mairie le 14/01/2019.

Toutes ces observations seront donc annexées à la délibération d'approbation du PLUIH dont le vote fait état de :

3 Abstentions – 1 Contre – 8 Pour

L'arrêt du PLUIH tel que présenté est donc validé.

- **Enquête Publique Betalog**

M. le Maire fait mention du rapport qui a été déposé par la Commune le 2 Mars en Mairie de Venette auprès de l'enquêteur public. Ce rapport précise l'inquiétude du Conseil Municipal sur l'organisation future du trafic routier dans le sens où rien n'est prévu pour l'absorber dans de bonnes conditions en dehors d'un aménagement de la D36E sur sa partie Venette. (Copie du rapport remise à M.P.Marini )

Les volumes de Poids Lourds mentionnés comme transitant intégralement par l'entrée Est de la zone sont énormes. Il est évident que ce trafic s'écoulera également par le carrefour d'Aiguisy.

Il a été mentionné que la ZA du Bois de Plaisance va accueillir dans les trois prochaines années quelques 1000 emplois supplémentaires.

Par conséquent l'ensemble de ce trafic nécessite une prise en compte plus que sérieuse de l'aménagement de l'étalement de la ZA du Bois de Plaisance afin qu'un raccordement soit aménagé vers la RN31. Ce point fait également partie des observations qui seront annexées à la délibération validant l'arrêt du PLUIH.

## **FINANCES**

- **Point sur Investissements 2019**

Dans le cadre de la préparation du budget 2019 qui sera présenté lors du Conseil du 5 Avril prochain, un point est fait sur les projets d'investissement de l'année.

En dehors des recettes à venir dont le détail est essentiellement composé des restes de subvention à recevoir 177800 € pour la MAM et environ 200000 € pour la cantine et le périscolaire ainsi que le solde du remboursement de la 2ème tranche fibre optique, les nouvelles dépenses d'investissement prévues sont de 58000 € pour l'aménagement du fonds de la rue du Paradis, le solde du remboursement du city stade au département 24000 € et 20000 € pour le programme d'aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

M.le Maire fait part de l'augmentation de la recette fiscale d'environ 11000 € consécutif à la croissance accélérée de la Commune.

- **Fonds de Concours de l'ARC 2019 ( 30000 € )**

Le Conseil Municipal valide l'imputation du fonds de concours sur les projets en cours et à venir tels que l'Eclairage, le panneau d'informations et le changement des portes et fenêtres de l'école.

- **Convention Maison d'Assistantes Maternelles**

M. le Maire propose de rédiger une convention avec l'Association Jemamuse dont le principal objet est de fixer la participation financière des Assistantes Maternelles.

Aujourd'hui les dossiers de pré-inscriptions sont de l'ordre de 7 sur les 12 possibles Le but est d'accompagner l'Association dans son démarrage. Avec un taux d'occupation de 100 %, la participation attendue serait de 720 € par mois (60€ par enfant en équivalent temps plein) et sera modulée en fonction du taux réel d'activité.

L'avance sur charges (Eau-Gaz-Electricité) se limiterait à 150 € par mois qui serait régularisée en fin de période selon les consommations réelles constatées.

Cette convention sera renouvelée chaque année après constatation de l'activité écoulée.

L'Association présentera un premier bilan prévisionnel courant Avril selon le niveau d'inscription enregistré.

Le Conseil Municipal trouve cette approche cohérente et la valide.

### **Points divers :**

**M.le Maire** informe le Conseil avoir reçu la visite du Sénateur Basher le 04 Mars dernier et la Sté MMA Assurances le 07 Mars afin de faire un point sur l'ensemble du parc immobilier assuré.

Deux pages sur la commune figureront lors de la prochaine parution de la revue du Conseil Départemental. La Commission Locale des Impôts s'est réunie le 12/03/2019.

Les enrobés en partie village seront repris par la Sté Eurovia à compter du 25 Mars 2019.

**M.Louvet** signale qu'un article sur notre investissement Panneau de Communication est paru dans le Courrier Picard.

Un programme de formation est à l'étude afin de satisfaire les besoins de nos deux contrats PEC. Une rencontre avec l'Afpa est prévue le 05 Avril prochain. Depuis le départ en retraite de L.Grognet, nos 2 contrats PEC semblent s'accorder et travaillent en parfaite complémentarité.

**M.Charnotet** attend le retour de la Trésorerie sur le compte de gestion 2018 afin de valider le budget 2019

**M.Escande** signale que la communication entre la Commune et les associations utilisant la salle des Fêtes ne fonctionne pas et qu'il serait bien que la personne en charge de la gestion de la salle soit revue.

M.le Maire organisera cette rencontre afin de faire un point complet avec cette personne.

**Mme Pihen** demande si l'enquête d'opinion sur le futur distributeur de Pains et Viennoiseries va être distribuée.

M. le Maire précise qu'elle sera communiquée à l'ensemble de la population la semaine prochaine pour une réponse fin Mars.

**M.Renault** informe qu'un groupe de motards sera en visite de la chocolaterie samedi 16 Mars.

**Mme Ténart** demande si la course cycliste aura bien lieu fin Avril.

M.le Maire n'a pas connaissance à ce jour d'un dossier reçu de la Préfecture.

**M.Guidet** fait un résumé du dernier Conseil d'Ecole. L'ouverture de la cantine sera officielle à compter de la rentrée des vacances scolaires de Pâques.

La question de l'ouverture de la cantine le mercredi doit être évoquée car le nombre d'enfants fréquentant le service est de quatre. Les solutions sont possibles côté parents et il est donc décidé de supprimer la cantine du mercredi midi. Le service de garderie est maintenu jusqu'à 13h.

**Prochaine réunion du Conseil le vendredi 05 avril 2019**

**La séance est levée à 23H30**